

N°17-03-12

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 février 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; LEMAIRE C. Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de B BEAUBOIS) ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de H CARVALHO) ; WAVRANT M. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de A CORDIER) ;

Absents excusés :

Madame CARVALHO H. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J DELRUE) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à D FOURNIER) ; BOIN E. (donne pouvoir à J DELANNOY) Messieurs SENECAAT D. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D DOURIEZ) ; CORDIER A. (donne pouvoir à G WYCKAERT) ; GALLET J.M. ; BEE D.

Monsieur Alain CLABAUT est élu secrétaire.

OBJET : TERRAIN MULTISPORTS DE BONNINGUES-CLERQUES-AUDREHEM – AIDE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Christian TELLIER

Par délibération n° 16-02-13 du 25 février 2016, le conseil communautaire a décidé de soutenir les projets de réalisation de plateaux multisports communaux ou intercommunaux. Cette délibération énumère les critères d'éligibilité.

Les critères d'attribution de ce soutien financier sont les suivants :

- Participation de la CCPL à hauteur de 30 % maximum de l'investissement dans la limite de 20 000 € pour des communes ayant accepté de se regrouper pour mettre en œuvre un équipement qui bénéficiera à l'ensemble de ces communes, la candidature devant être signée par l'ensemble des maires
- Participation de la CCPL à hauteur de 15 % maximum de l'investissement dans la limite de 10 000 € pour une commune seule

La commune de Bonningues-les-Ardres a déposé un dossier pour la réalisation d'un mini-stadium, en association avec les communes de Clerques et Audrehem. Le coût prévisionnel HT de l'opération est de 83.384,50 €

Les ressources sont les suivantes :

- DETR 20.846,13 € (25%)
- Réserve Parlementaire 10.000,00 € (12%)
- Conseil Départemental 12.000,00 € (14%)
- Fonds propres 40.538,37 € (49%)

La commune de Bonningues-les-Ardres portant l'opération pour le groupement de communes Bonningues-Clerques-Audrehem, répond au 1^{er} cas de figure et pourrait donc bénéficier d'une aide communautaire de 25.015,35 € (30%), plafonnée à 20.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **FIXE à 20.000,00 €**, l'aide communautaire au bénéfice de la commune de Bonningues-les-Ardres pour la réalisation de son mini-stadium intercommunal, soit 24 % de la dépense prévisionnelle.

Le financement se fera sous forme de fonds de concours versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.
Le Président,

